

Énoncé de politique de placement

Fonds équilibre mondial Fidelity Manuvie



Objectif de placement

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds est identique ou très semblable à celui du fonds distinct.

Le Fonds utilise une méthode équilibrée en investissant principalement dans des fonds sous-jacents. Ces fonds sous-jacents investissent, en règle générale, dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe mondiaux.

Stratégie de placement

Ce Fonds investira dans des unités du Portefeuille Fidelity Équilibre mondial, une fiducie de fonds commun de placement, ou dans un fonds sensiblement similaire (le « fonds sous-jacent »).

La stratégie d'investissement ci-dessous est celle du fonds sous-jacent et est directement tirée du prospectus simplifié du fonds sous-jacent. Pour toutes les références, consultez le prospectus.

Pour atteindre les objectifs du Portefeuille, l'équipe de gestion de portefeuille :

- suit des lignes directrices en matière de composition neutre correspondant à 60 % en titres de capitaux propres et à 40 % en titres à revenu fixe et en titres de marché monétaire;
- peut, selon les conditions du marché, modifier la composition de l'actif jusqu'à plus ou moins 15 % par rapport à la composition neutre si elle estime que cette stratégie dégagera le meilleur rendement global;
- applique une stratégie de répartition de l'actif, et investit principalement dans des fonds sous-jacents, y compris d'autres fonds Fidelity et FNB;
- investit dans des fonds sous-jacents qui investissent dans toutes sortes de titres de capitaux propres ou de titres à revenu fixe, y compris des titres de capitaux propres ou des titres à revenu fixe mondiaux;
- choisit la catégorie d'actifs à laquelle un fonds ou un titre appartient en fonction de ses caractéristiques de placement;

- investit dans des fonds sous-jacents qui investissent dans d'autres titres qui ne font pas partie de ces catégories;
- investit dans des fonds sous-jacents, chacun d'eux pouvant, à son tour, investir plus de 10 % de son actif net dans d'autres fonds sous-jacents gérés par Fidelity, que nous appelons fonds de troisième niveau du Portefeuille;
- peut en tout temps modifier les fonds sous-jacents qui ont investi, ou la proportion de l'actif du Portefeuille investie, dans un fonds sous-jacent donné. L'équipe de gestion de portefeuille des fonds sous-jacents peut en tout temps modifier la proportion de l'actif investie dans un fonds de troisième niveau donné.

Le Portefeuille peut également détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du prospectus simplifié, le Portefeuille, les fonds sous-jacents et tout fonds de troisième niveau peuvent :

- conclure des opérations de prêts de titres, des opérations de mise en pension de titres et des opérations de prise en pension de titres;
- avoir recours à des dérivés à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture;

- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises physiques au moyen de fonds de contrats de marchandises ou de dérivés;
- investir dans des titres de fonds sous-jacents, parmi lesquels peuvent se trouver des fonds communs de placement alternatifs liquides, qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Portefeuille.

En ce qui concerne les placements du Portefeuille dans des fonds sous-jacents qui sont des FCP alternatifs liquides, ces fonds investissent dans certaines catégories d'actifs ou ont recours à des stratégies de placement, dont les marchandises, les dérivés, les ventes à découvert et l'effet de levier, ce qui comporte davantage de risques. Veuillez-vous reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC ?**

ci-dessous pour obtenir de plus amples renseignements sur ces risques et d'autres risques auxquels le Portefeuille est assujéti.

Le Portefeuille peut couvrir une partie ou la totalité de son exposition aux devises. L'équipe de gestion de portefeuille prend cette décision dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de placement globale du Portefeuille qui est basée sur un certain nombre de facteurs, y compris son avis sur les mérites d'un placement dans une devise donnée par rapport au dollar canadien. L'exposition du Portefeuille aux devises dépend de l'importance des placements libellés en devises, ainsi que de la mesure dans laquelle l'équipe de gestion de portefeuille décide de couvrir l'exposition aux devises du Portefeuille. L'exposition aux devises du Portefeuille pourrait changer en tout temps, sans préavis.

Certains fonds sous-jacents peuvent à l'occasion investir dans des titres adossés à des créances mobilières et des titres adossés à des créances hypothécaires.

La responsabilité de la gestion de portefeuille est prise en charge de la manière suivante :

- les fonds sous-jacent sélectionnent tout fonds de troisième niveau et tout autre actif détenu pas les fonds sous-jacents;
- tout fonds de troisième niveau sélectionne l'actif détenu par le fonds de troisième niveau.

Le Portefeuille, les fonds sous-jacents et tout fonds de troisième niveau peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans des éléments de trésorerie ou dans des titres à revenu fixe émis

ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Risques

Lorsqu'un fonds distinct investit dans des parts d'un fonds sous-jacent, il peut être exposé aux risques associés au fonds sous-jacent. Vous trouverez ci-dessous une liste des principaux risques pour le ou les fonds communs de placement sous-jacents dans lesquels le fonds distinct investit. Pour obtenir une définition complète de chacun des principaux risques, reportez-vous à la section générale du prospectus du fonds commun de placement.

Risque principal

- le risque lié au crédit
- le risque lié au change
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements étrangers
- le risque lié aux taux d'intérêt

Risque additionnel

- le risque lié aux FCP alternatifs
- le risque lié aux titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires
- le risque lié aux emprunts
- le risque lié aux marchandises
- le risque lié à la cybersécurité
- le risque lié aux dérivés
- le risque lié aux FNB
- le risque lié à l'impôt sur le revenu
- le risque lié aux opérations importantes
- le risque lié à l'effet de levier
- le risque lié à la liquidité
- le risque lié à la gestion de portefeuille
- le risque lié aux opérations de mise en pension de titres
- le risque lié aux opérations de prise en pension de titres
- le risque lié aux opérations de prêt de titres
- le risque lié aux séries
- le risque lié aux ventes à découvert
- le risque lié aux petites sociétés
- le risque lié à la spécialisation

Où dois-je m'adresser pour obtenir d'autres renseignements ou de l'aide?

Pour de plus amples renseignements, consultez la notice explicative et le contrat. Vous pouvez également communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie
500 King Street N.,
Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.manuvie.ca

Québec et clientèle francophone
1 800 355-6776

Canada, à l'exception du Québec
1 888 790-4387

Pour obtenir des renseignements sur le traitement des problèmes que vous ne pouvez pas résoudre avec nous, communiquez avec le Service de conciliation en assurance de personnes au **1 800 268-8099** ou sur son site Web à **www.oapcanada.ca**.

Pour obtenir des renseignements relatifs à la protection additionnelle offerte à tous les titulaires de contrats d'assurance vie, communiquez avec Assuris, une entreprise mise sur pied par l'industrie canadienne de l'assurance vie. Consultez le site **www.assuris.ca** pour obtenir de plus amples détails.

Pour savoir comment communiquer avec l'organisme de réglementation des assurances de votre province, visitez le site Web du Conseil canadien des autorités de réglementation des assurances à l'adresse **www.ccir-ccrra.org**.

La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie) est l'émettrice des contrats d'assurance comportant les fonds distincts de Manuvie et la garante des clauses de garantie contenues dans ces contrats. Manuvie, le M stylisé, et Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.

Fidelity est une marque déposée de 483A Bay Street Holdings LP. Utilisée avec permission.